

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00435

Numéro SIREN : 811 768 639

Nom ou dénomination : S.Lgj

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2020 sous le numéro de dépôt 3638

Greffes du tribunal de commerce de Draguignan



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 29/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/3638

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Divers

Déposant :

Nom/dénomination : S.Lgj

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 811 768 639

N° gestion : 2015 B 00435

S.Lgj
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 575 000 euros
Siège social : 262 Avenue Gérard Philippe
83300 DRAGUIGNAN
811 768 639 R.C.S. DRAGUIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 10 JUILLET 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT,
LE DIX JUILLET,
A 19 HEURES,

Les associés de la société **S.Lgj** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 262 Avenue Gérard Philippe, 83300 DRAGUIGNAN.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Stéphane LEGRANDJACQUES**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Stephen LEGRANDJACQUES est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 57500 actions sur les 57500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

S.Lgj
S.L

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport du Président,**
- **Prise d'acte d'une donation-partage de la nue-propiété d'actions ne nécessitant pas d'agrément,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la donation-partage de la nue-propiété d'actions, intervenue ce jour, entre **Monsieur Stéphane LEGRANDJACQUES**, Donateur et alors associé unique, et ses enfants, **Madame Sandy LEGRANDJACQUES, Madame Sarah LEGRANDJACQUES et Monsieur Stephen LEGRANDJACQUES**, Donataires ; **la Société devenant ainsi pluripersonnelle.**

L'Assemblée Générale prend également acte que ladite donation-partage ayant été réalisée par l'Associé unique de la Société, celle-ci ne nécessitait pas d'agrément, conformément à l'article 12 des Statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

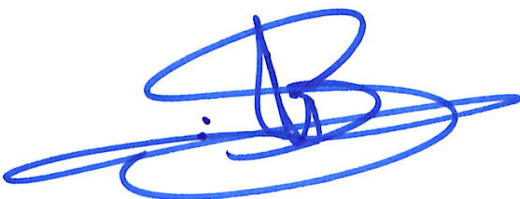
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Le Président

Stéphane LEGRANDJACQUES



Le secrétaire

Stephen LEGRANDJACQUES

